



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Aix-en-Provence, le - 4 FEV. 2025

SNIA Sud-Est

*Bureau gestion Domaniale et
Servitudes Aéronautiques*

Mairie de Marignane
Service ADS

Nos réf. : 47814

Vos réf. :

Affaire suivie par : Vincent SELLES

Mail : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 42 33 78 57

Transmission par AVIS'AU

Objet : Avis DGAC – PC 013 054 24 00071 - SPL

En application du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le dossier de **PERMIS DE CONSTRUIRE** cité en objet reçu le 30/01/2025.

Le projet situé ZAC des Florides à Marignane prévoit la construction d'un bâtiment de technocentre.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- **Servitudes aéronautiques de dégagement** : N'impacte pas les servitudes

Tout déploiement de grues dans le cadre de ce chantier devra nécessiter l'avis de la DGAC. Les demandes s'effectueront auprès de nos services via la plateforme web ci-dessous et au moins 30 jours avant toute installation :

<https://guichet-unique-obstacles.aviation-civile.gouv.fr>

- **Servitudes radioélectriques** : N'impacte pas les servitudes
- **Photovoltaïque** : n'impacte pas la navigation aérienne

Le chef du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques
Khadim DJITTE